
Statuts– compétences et intérêt communautaire

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- la création et la gestion d'infrastructures de télécommunication ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au grand public
- la gestion et l'entretien des itinéraires de randonnée pédestre hors PDIPR correspondant aux boucles suivantes :
 - n°1 : Anjoutey – Bourg-sous-Châtelet – Saint-Germain-le-Châtelet
 - n°2 : Felon – Saint-Germain-le-Châtelet – Romagny-sous-Rougemont
 - n°3 : Lachapelle-sous-Rougemont – Felon
 - n°4 : Lachapelle-sous-Rougemont – Petitefontaine
 - n°5 : Petitefontaine – Lachapelle-sous-Rougemont
 - n°6 : Petitefontaine – Lac de la Seigneurie
 - n°7 : Leval – Petitefontaine – Lac de la Seigneurie
 - n°8 : Rougemont-le-Château – Leval – Romagny-sous-Rougemont
 - n°9 : Rougemont-le-Château – Saint-Nicolas
 - n°10 : Etueffont – Lamadeleine-Val-des-Anges
 - n°11 : Rougemont-le-Château
 - n°12 : Etueffont – Anjoutey
 - n°13 : Petitmagny – Etueffont
 - n°14 : Petitmagny – Grosmagny
 - n°15 : Rievescemont – Lamadeleine-Val-des-Anges

schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- l'organisation d'un marché de terroir
- le soutien à certaines animations commerciales et/ou économiques structurantes et/ou susceptibles d'avoir des retombées économiques locales

promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
Sont d'intérêt communautaire :
 - la valorisation de la filière bois comme levier de développement local, par la mise en place d'un approvisionnement territorial structuré, l'aménagement, l'entretien et la gestion de plateformes bois
 - la mise en cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées, notamment par l'adhésion au Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Politique du logement et du cadre de vie
Sont d'intérêt communautaire :
 - le maintien à domicile par l'adaptation des logements à la dépendance et au vieillissement
 - les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) intéressant plusieurs communes
 - l'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH)
- Création, aménagement et entretien de la voirie
Sont d'intérêt communautaire :
 - voies de desserte à la ZAC du Mont Jean : rue de Vescemont à Giromagny d'une longueur de 190 m, voie d'accès débutant à l'intersection avec la rue du Stade à Vescemont jusqu'à l'entrée de l'entreprise SMRC, d'une longueur de 198 m
 - voie de desserte à la ZI d'Auxelles-Bas : rue de la Goutte d'Avin à Auxelles-Bas, d'une longueur 611 m
 - desserte interne des ZAE de la Charmotte et de la Brasserie, depuis l'intersection avec la RD 12 pour la première et avec la RD 83 pour la seconde
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
Sont d'intérêt communautaire :
 - Equipements culturels et sportifs
 - l'Espace la Savoureuse à Giromagny, l'EISCAE à Etueffont
 - la création et la gestion des médiathèques
 - le skate park d'Etueffont
 - Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
 - Etablissements d'enseignement préélémentaire et élémentaire, d'une capacité unitaire égale ou supérieure à 500 enfants
- Action sociale d'intérêt communautaire
Sont d'intérêt communautaire :
 - la création et la gestion de structures et de services d'accueil de la petite enfance :
 - relais assistants maternels
 - lieux d'accueil enfants parents (LAEP)
 - multi-accueils
 - halte-garderie
 - la création et la gestion de structures et de services d'accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires
 - la création et la gestion de structures et de services d'accueils à destination des jeunes
 - la création et la gestion de services à destination des familles, de la vie sociale et des aînés
 - la participation au dispositif d'insertion professionnelle mis en place par les partenaires institutionnels, notamment la mission locale espace jeune du Territoire de Belfort
 - la création, l'entretien et la gestion d'une maison de santé pluriprofessionnelle, allée de la grande prairie à Giromagny.

- Politique scolaire
 - Animation et gestion du contrat local d'accompagnement à la scolarité
 - Service des écoles (prise en charge du mobilier et des fournitures, de la rémunération des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) pour les établissements scolaires publics du 1^{er} degré
 - Organisation et financement des transports scolaires pour la desserte des établissements scolaires publics du 1^{er} degré fréquentés par les enfants domiciliés dans le ressort de la communauté de communes
- Politique culture
 - Soutien au développement culturel de l'espace communautaire
 - Soutien financier aux associations pour des manifestations d'intérêt communautaire
 - La gestion de la forge-musée
 - La gestion des collections du musée de la mine
- Mise en place et gestion d'une fourrière automobile
- Système d'information géographique
 - Mise en œuvre et gestion d'un système d'information géographique
- Contingent incendie
- Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance

Dernière délibération prise en compte : n°095-2021 du 21/09/2021